

Berne, le 12 décembre 2011

Communiqué

Grâce au PLR, de possibles réductions des coûts dans l'accueil des immigrés sont désormais envisageables

Le Conseil fédéral accepte des motions du PLR pour moins de lenteurs administratives

Le PLR se réjouit que le Conseil fédéral ait accepté ses motions « Requérrants d'asile : il faut réduire les coûts de logement exorbitants » et « Réduction de la bureaucratie dans le domaine de l'asile » et souhaite maintenant que les réformes nécessaires qu'il a provoquées soient rigoureusement respectées et appliquées. En effet, le département de justice et police (DFJP), en collaboration avec les cantons et le DDPS, doit mettre sur pied un système d'accueil des immigrés le plus efficace possible. Le PLR constate que, malgré ses nombreuses interpellations pour enrayer les graves carences observées, le DFJP n'agit pas autant que nous le souhaiterions et souvent pas où cela serait le plus nécessaire. En raison des crises politiques qui minent la stabilité mondiale, la Suisse se doit d'anticiper toutes les situations possibles. Aujourd'hui déjà, des problèmes de placements des immigrés sont observés. Les motions déposées par le PLR cherchent précisément à anticiper les problèmes. Pour cela le PLR demande que les procédures d'admissions soient raccourcies afin de décharger nos centres d'accueil. Une autre motion demande que des places d'accueil soient créées grâce à la réaffectation d'infrastructures militaires rarement utilisées. Cette solution présente de nombreux avantages car elle permet d'agir rapidement, elle est économique et enfin, elle peut être provisoire et adaptable aux situations. Le PLR se félicite donc de l'écho suscité par ses recommandations pragmatiques.

En Revanche le PLR regrette que deux autres motions du groupe LR aient été rejetées. La motion qui demandait que les réfugiés puissent être renvoyés par train en direction de Rome – et non plus uniquement par voie aérienne - était pourtant une proposition qui aurait supprimé des entraves bureaucratiques dans les procédures. Enfin, la motion « Pour que les cantons ne reçoivent plus les requérants d'asile d'Etats tiers sûrs » aurait permis de décharger les cantons et de traiter immédiatement de telles requêtes dans des centres fédéraux pour requérants d'asile. Malgré ces regrettables décisions, le PLR va continuer à travailler d'arrache-pied pour rendre nos institutions le plus efficace possible – **par amour de la Suisse.**

Postulat 11.3062 du conseiller national Philipp Müller « Efficacité et coût de l'aide au retour »
: http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113062

Motion de Philipp Müller : Requérrants d'asile. Il faut réduire les coûts de logement exorbitants.

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113809

Motion d'Hugues Hiltold : Réduction de la bureaucratie dans le domaine de l'asile.

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113809

Motion du groupe LR : Renvoi par le train.

http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=20113802

Motion du groupe LR : Pour que les cantons ne reçoivent plus les requérants d'asile d'États tiers sûrs.

http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=2011380

Contacts:

- › Hugues Hiltold, conseiller national, 079 656 30 10
- › Philipp Müller, conseiller national, 079 330 20 79
- › Noé Blancpain, chef de la communication, 078 748 61 63
- › Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41